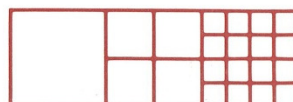


"TRANSAQUA"



BONIFICA S.p.A.
I.R.I. ITALSTAT

ROMA-FEBBRAIO 1985

«TRANSAQUA» — REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La République Centrafricaine point focal du Projet

1. Le Projet TRANSAQUA revêt certainement ses aspects les plus qualifiants, tant sur le plan technique que social et économique, dans la partie qui intéresse le territoire centrafricain.

C'est en République Centrafricaine, en effet, que devront être résolus les problèmes techniques d'ingénierie les plus complexes du projet du fait que sur ce tronçon, la voie d'eau devra franchir la ligne de partage des eaux des bassins Zaïre-Lac Tchad, alimenter un lac artificiel qui constituera l'infrastructure de base pour la réalisation d'un port fluvial pour conteneurs et devra assurer, enfin, la liaison avec la principale infrastructure routière du Pays: la transafricaine Lagos-Mombasa.

Au point de vue fonctionnel, le territoire centrafricain sera le siège du coeur du Projet TRANSAQUA et du noyau opérationnel de l'ensemble du système.

En fait, le complexe d'ouvrages constitué par l'arrivée du canal, le bassin de compensation, le barrage et la centrale hydro-électrique ainsi que les bretelles de liaison avec la transafricaine Lagos-Mombasa, formera l'Aire d'Echanges Multifonctionnelle Interafricaine (A.E.M.I.) qui sera dotée d'une zone franche industrielle et d'un port-conteneurs.

La position géographique de la République Centrafricaine, dont l'essor est entravé par le manque de débouché en mer, confère au Pays — dans la perspective du Projet TRANSAQUA — un caractère privilégié du fait de sa position à cheval sur la ligne de partage des eaux OUBANGUI-TCHAD et lui attribue le rôle prioritaire de charnière entre les deux bassins.

Quelques considérations techniques

2. Le canal du Projet TRANSAQUA suivra un parcours d'environ 800 km en territoire centrafricain, sur le versant Nord-Est du bassin du ZAIRE, drainé par l'OUBANGUI et ses affluents, selon une direction presque parallèle à la ligne de partage des eaux du bassin du Nil Blanc.

Le tracé du canal se dirigera, ensuite, vers l'Ouest et traversera, au point le plus approprié, la ligne de partage des eaux du bassin du CHARI dans lequel il déversera ses écoulements.

Toujours en territoire centrafricain le canal traversera le haut bassin de l'OUBANGUI, en correspondance des parties hautes des bassins versants de ses affluents de droite et des affluents — toujours de droite — de son principal tributaire le fleuve MBOMOU, qui marque la frontière Nord-Est de la République du Zaïre.

Le long de son parcours, le canal drainera un territoire de 80.000 km² environ, qui apportera au Projet TRANSAQUA une contribution de 10 milliards de mètres cubes par an, représentant 10% environ du débit total du canal.

Cette dérivation d'eau du haut bassin de droite de l'OUBANGUI — jointe à la dérivation de son haut bassin de gauche en territoire zaïrois, que l'on évalue à 25 milliards de mètres cubes par an — entraînera une diminution du débit du fleuve, à sa confluence avec le ZAIRE, de 18% environ de sa valeur normale de 6.000 m³/s. En fait, ce dernier pourcentage n'est imputable qu'à 60% environ au territoire centrafricain, tandis que les 40% restants proviennent du Zaïre.

Les prélèvements d'eau effectués par le drainage du canal le long de son parcours en territoire centrafricain seront concentrés dans les mois de plus grande intensité des précipitations et favoriseront ainsi un contrôle des crues et des inondations par la réalisation d'une série de bassins de compensation tout le long du canal. En allant du Sud vers le Nord, le parcours du canal peut être ainsi décrit:

- le tronçon méridional du canal pénètre en territoire centrafricain en correspondance du 27^{ème} méridien Est, à 5° de lat. Nord, en recoupant le fleuve MBOMOU — qui marque la frontière du Zaïre — en un point situé entre Obo et Bambouti; il recueille, en traversant la région du Haut-Mbomou à une altitude de 700 m environ, les eaux des cours supérieurs des fleuves OUARRA, NGOANGO, VOVODO et CHINKO, qui sont tous des tributaires de droite du MBOMOU.

Les bassins de ces fleuves reçoivent des précipitations moyennes généralement supérieures à 1.500 mm par an et leur coefficient de ruissellement semble compris entre 20 et 30%.

Les apports de ces quatre bassins sont concentrés au cours des mois qui vont de mai-juin à septembre-octobre, période pendant laquelle on enregistre plus des deux-tiers des précipitations totales annuelles;

- sur sa partie septentrionale, le canal poursuit son cours en dessinant une vaste boucle vers l'Ouest qui intéresse toute la région de la Haute-Kotto, à une altitude inférieure à 700 m, et atteint le versant méridional du Massif des Bongo, dans une région située au Nord de Yangalia, où l'on trouve la plus basse altitude de la chaîne montagneuse (600 m environ) qui sépare les deux bassins.

Sur ce dernier tronçon, le canal recoupe la KOTTO (tributaire de l'OUBANGUI) et son affluent le BONGOU. Les caractéristiques du réseau hydrographique de cette région sont pratiquement semblables à celles du Haut-Mbomou, si ce n'est que les écoulements fluviaux sont moins élevés (la pluviométrie est généralement inférieure à 1.000 mm et la période sèche plus longue);

- le tronçon du canal relatif à la partie centrafricaine du bassin du TCHAD commence à un point de franchissement à déterminer à l'intérieur d'une zone qui s'étend entre le haut bassin du BAMINGUI et de son affluent KOU-KOUROU, tous les deux tributaires du CHARI, dont les lits, aménagés de façon appropriée, pourront accueillir les 3.000 m³/s de TRANSAQUA en plus de leurs propres écoulements. Le débit de ce qui sera alors devenu un véritable nouveau fleuve sera convoyé tout le long de la délimitation occidentale du Parc National du Bamingui-Bangoran, avant de pénétrer dans le Tchad, à la frontière Nord du Parc. Après avoir dépassé la ligne de partage des eaux, à la frontière du Tchad, le BAMINGUI passe d'une altitude de 600 m à 300 m et se jette dans le CHARI, en correspondance de la frontière du Tchad.

**Effets
prévisibles
sur
l'environnement**

3. Le drainage des écoulements du haut bassin de l'OUBANGUI et la dérivation d'environ 25 milliards de mètres cubes par an au total (dont 2/3 environ en territoire zaïrois et 1/3 en territoire centrafricain) non seulement n'auront aucune conséquence négative, mais apporteront même des bénéfices considérables à ces deux Pays.

Les bassins versants traversés par le canal sont, en général, caractérisés par un régime hydrologique assez différencié au cours de l'année; les bassins situés au Sud bénéficient d'une pluviosité supérieure à 1.500 mm par an, répartie sur une période de 6 mois; les bassins septentrionaux reçoivent, au contraire, des précipitations plus faibles (de 800 à 1.000 mm/an), concentrées sur 3-4 mois pluvieux qui s'alternent à une période sèche de 8-9 mois.

Le canal traverse, en effet, sur le territoire centrafricain, une région au climat tropical humide sur sa partie méridionale et une région au climat de type sub-sahélien, avec une longue saison sèche, sur sa partie septentrionale. Il exercera donc un rôle immédiat de régulation des crues et de convoyage des apports hydriques des fleuves drainés au Sud vers les fleuves croisés sur la partie Nord de son cours, soit par décharge directe dans le lit, soit à l'aide de bassins de stockage et de régulation construits dans ce but. Cet effet de compensation hydrique pourra allonger la durée d'utilisation des cours d'eau, même secondaires, dont la période d'étiage dure normalement de nombreux mois.

Du point de vue du climat, on ne prévoit de conséquences notables d'aucun type, vu que le canal ne forme pas — comme dans le cas des grands lacs artificiels — des surfaces importantes d'eau concentrée sur un territoire.

Enfin, les effets écologiques sur l'environnement peuvent être assimilés à ceux produits par la construction d'une grande artère de communication dans un territoire presque vierge. Etant donné le grand nombre de composantes de l'écosystème et l'immensité des espaces de territoire vierge, le canal ne pourra avoir que des effets négligeables à ce point de vue.

**«République
Centrafricaine
2000»
perspectives
politiques
et économiques**

4. L'adhésion de la République Centrafricaine au Projet TRANSAQUA entraînera pour ce Pays des bénéfices économiques et politiques considérables.

Le Pays est situé, en effet, du point de vue économique, au cœur même du Projet TRANSAQUA et pourra compter sur les avantages lui dérivant surtout de la création de l'Aire d'Echanges Multifonctionnelle Interafricaine (A.E.M.I.) qui surgira en correspondance de la Haute Vallée du BAMINGUI, dans un site localisé entre ce fleuve et son affluent KOUKOUROU.

Ces avantages peuvent être ainsi résumés:

- important développement des trafics marchands dû à l'ouverture de la nouvelle voie d'eau qui pourra être reliée par deux simples bretelles à la transafricaine Lagos-Mombasa, ainsi qu'au port fluvial de Bangui et, de là, par voie fluviale, à Brazzaville et Kinshasa;
- réalisation, pour la première fois, au centre même du continent africain, d'un grand port fluvial équipé pour la manipulation des conteneurs, relié aux ports

océaniques de Lagos et Mombasa;

- production de grandes quantités d'énergie hydroélectrique par la construction d'une série de barrages le long du cours aménagé du BAMINGUI, dont le premier et le plus important sera situé justement en correspondance de l'A.E.M.I. (le potentiel hydro-électrique de TRANSAQUA exploitable tout le long du versant du Tchad, est évalué aux environs de 30-35 milliards de kWh/an, dont les 2/3 produisibles en territoire centrafricain et 1/3 en territoire tchadien);
- réalisation, à l'intérieur de l'A.E.M.I., d'une vaste zone industrielle spécialisée dans le domaine agro-alimentaire, capable de garantir, par la création d'agro-industries de dimensions appropriées, le traitement et le conditionnement des produits agricoles et de l'élevage en provenance des zones nouvellement valorisées. Ces zones seront réalisées en République Centrafricaine et au Zaïre le long des plaines alluviales des fleuves drainés par le canal et seront desservies par des apports fluviaux;
- extension et développement de la région minière située entre Bakouma, Bria, Mouaka, Ouadda qui sera traversée par le canal;
- désenclavement d'une région de près de 100.000 km², aujourd'hui totalement dépourvue de réseau routier, qui pourra bénéficier de la voie d'eau de liaison avec l'A.E.M.I. et, par son intermédiaire, assurer des débouchés aux produits agricoles et de l'élevage à transformer et s'approvisionner en moyens de production qui sont, à leur tour, indispensables au développement des nouvelles zones agricoles;
- afflux massif de capitaux et d'entreprises internationales sans précédent dans le Pays qui offriront aux Centrafricains des occasions d'emploi stable, à différents niveaux, pendant une période de vingt ans au moins.

Il est hors de doute que l'impact socio-économique produit par le Projet TRANSAQUA sur l'ensemble du Pays sera déterminant et susceptible de conditionner tout le développement de la population centrafricaine dans le court, le moyen et le long terme.

Le Projet TRANSAQUA — par ses effets directs, collatéraux et induits — fournira un formidable essor au développement socio-économique du Pays qui se trouvera projeté vers une dimension productive et une logique commerciale qui serviront de modèles de développement d'avant-garde que le continent africain devra savoir adopter dans les vingt ans à venir, en valorisant les inestimables ressources de son propre territoire, surtout par l'exportation des produits agro-alimentaires, obtenus à l'aide des technologies les plus appropriées, vers les Pays environnants et les marchés non africains, par la dynamisation des secteurs agro-industriel, du transport et de la production d'énergie.

Du fait que la conception du projet impose de commencer la construction du canal à partir de son extrémité Nord pour se poursuivre, par la réalisation de tranches successives, en remontant vers le Sud, la République Centrafricaine sera le Pays chargé de poser «la première pierre» du Projet TRANSAQUA en lançant le premier

chantier sur la dorsale OUBANGUI-TCHAD, à proximité d'un «point de franchissement» d'où il sera possible de dominer, vers le Sud, les régions équatoriales donneuses d'eau et, vers le Nord, les étendues arides et désolées du Sahel, ultimes destinataires de cette eau.

C'est à ce «point de franchissement» que l'Afrique pourra démontrer que le dialogue Nord-Sud est d'autant plus valable s'il est étayé par un dialogue interafricain.

